



07/2023/VL

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
Sente de la Saussaie à Maurecourt**

Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise COCHERY IDF, relative à des travaux de balisage et de comblement des nids de poule Sente de la Saussaie à Maurecourt,

Considèrent qu'il s'avère nécessaire afin de réaliser cette intervention, d'interdire le stationnement et de fermer la circulation Sente de la Saussaie.

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 30 janvier au vendredi 10 février 2023, de 8h00 à 17h00, le stationnement sera interdit et la circulation sera fermée Sente de la Saussaie à Maurecourt selon l'avancement des travaux pour le balisage et le comblement de nids de poule. Tout véhicule gênant, contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 2 : Seuls les véhicules des riverains seront autorisés à circuler et à stationner devant leur domicile.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux :
COCHERY IDF
95480 PIERRELAYE
01.34.18.39.00

aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, de jour et de nuit, sur le domaine public. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 3 : Monsieur Le Maire de Maurecourt, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame Le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, Madame La Commissaire Divisionnaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à MAURECOURT, le 06 janvier 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué aux Travaux, à la Voirie,
à l'Assainissement et à la Sécurité

Daniel WOTIN,

